

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 20 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.PICHON donne pouvoir à M.DAGUISE  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

**EXCUSES ( 3 ) :**

Mme BOURAT  
M.BARBOT  
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Mme Christine PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Motion relative au projet de fusion entre Pôle Emploi et les missions locales**

*Suite à un communiqué du Premier Ministre le 18 septembre dernier et à la "fuite" d'une note de Pôle emploi et de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) proposant aux collectivités territoriales volontaires de participer à des expérimentations visant à fusionner les structures de la mission locale au sein de Pôle emploi avec une gouvernance adaptée, le bureau communautaire partage les craintes de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML).*

*Il est nécessaire de rappeler le bilan des missions locales : 600 000 jeunes qui accèdent chaque année à l'emploi, 250 000 qui entrent en formation, 140 000 qui bénéficient d'une immersion en entreprise et 16 000 qui s'engagent dans des missions de service civique. La structuration des missions locales au niveau national s'est aussi améliorée, avec la création d'une association par région et d'une conférence des présidents de ces associations régionales. Le réseau des 436 missions locales couvre tout le territoire et accompagne 1,3 millions de jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie.*

*Les missions des deux structures ne sont pas les mêmes ; les missions locales ont un rôle d'insertion plus large que Pôle Emploi, et elles disposent de systèmes d'informations différents.*

*Si une collaboration accrue ainsi qu'une meilleure coordination entre les acteurs du service public de l'emploi sont souhaitables, ce projet de fusion ne peut être vu que sous le prisme des recherches d'économies que souhaite réaliser le Gouvernement, d'autant plus qu'il existe déjà des conventions de partenariat entre les deux structures pour une meilleure coordination. 30% des jeunes accompagnés par les missions locales ne sont pas inscrits à Pôle emploi, dont les modes d'accompagnement ne sont pas adaptés.*

Au vu de ces éléments, le bureau communautaire s'associe à l'UNML et demande au Gouvernement :

- de renoncer au projet de fusion, même à titre d'expérimentation,

- de préciser ses intentions sur l'avenir des missions locales.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 17/10/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER